



SAINT-DIONISY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°42/2022

SEANCE DU 17/11/2022

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien,

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel.

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
 Nombre de membres en exercice : 15  
 Nombre de membres présents : 12  
 Nombre de procurations : 02

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

A la suite de leurs demandes et au vu de l'intérêt que représentent leurs actions pour la population, Madame FAUQUET propose d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations désignées ci-dessous, afin de contribuer à la bonne marche de leurs activités comme suit :

ASSOCIATIONS	Montants
Les Bipèdes de la Vaunage	150,00
Esprit Yoga	150,00
Association SEVE	100,00
Boxing Club	200,00
Prévention Routière	70,00
Coopérative scolaire Ecole Marie Castang	1 000,00
Crèche SI.DO.RE.MI. (Reversement subvention CAF)	25 000,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, de répartir les crédits aux différentes associations comme indiqué dans tableau ci-dessus ;

La présente délibération sera transmise à la préfecture du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire

Jean-Christophe GREGOIRE

